INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE

Région Hauts-de-France

REGION HAUTS-DE-FRANCE

SESSION 2023-2024

DOSSIER PROFESSIONNEL

Candidat relevant de l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier

INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIERE

Adresse postale :

Institut de Formation en Santé de l'Hôpital Alexandra LEPEVE- Centre Hospitalier de Dunkerque

Impasse Floréal - CS 76367 - 59385 DUNKERQUE Cedex 1
Tél. : 03 28 28 56 80 - Fax : 03 28 28 59 07
Mail : ifs@ch-dunkerque.fr - Site internet : www.ch-dunkerque.fr/ifs/

Nous contacter :

Téléphone : 03 28 28 56 80 - Fax : 03 28 28 59 07

Mail : ifs@ch-dunkerque.fr
Site Internet : www.ch-dunkerque.fr/ifs

I- MODALITÉS DE PRESENTATION AU JURY DU DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER

Modalités de présentation au jury du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) pour les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales

(Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier)

« Art.9 - Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent Arrêté.

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II du présent Arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent Arrêt.

Les modalités des stages sont fixées par le Directeur de l'établissement après décision de la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier ».

II. CALENDRIER

Inscription	A partir du 8 janvier 2024
Clôture de réception des dossier	15 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi)
Test de positionnement	Courant juin
Début de la formation	Septembre 2024

III- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

« Art. 10. - Les personnes relevant des dispositions de l'article 9 déposent auprès de l'établissement de formation leur demande de présentation du Diplôme comprenant les pièces suivantes :

1° La copie d'une pièce d'identité ;
2° La copie de(s) Diplôme(s) originaux détenu(s) et autorisation(s) d'exercice concernée(s) et traduction ;
3° Un curriculum vitae ;
4° Une lettre de motivation. »
5° Le cas échéant, une attestation de niveau de langue B2 française
6° La fiche d'information concernant le candidat, renseignée, datée et signée par le candidat (annexe I).
7° Parcours et projet professionnel (annexe II)

ATTENTION :

- Les dossiers incomplets seront rejetés.

- Passé le délai du 15 Avril 2024 *(cachet de la poste faisant foi),* aucun dossier ne sera accepté.

IV- INFORMATION DIVERSES

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'Institut de Formation en Santé de l'Hôpital Alexandra LEPEVE - Centre Hospitalier de Dunkerque collecte auprès des apprenants des données administratives à des fins pédagogiques (utilisation des différents logiciels) et diplômantes (ARS, DREES et l'Université de référence). L'Institut des Formations en Santé rattaché au Centre Hospitalier de DUNKERQUE applique le Règlement Général de Protection des Données (loi RGPD n°2016/679) via son représentant pour la transmission et la conservation des données recueillies.
Conformément à la réglementation, l'apprenant dispose d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmissions de ses données.
Si l'apprenant souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit faire une demande écrite auprès de la Direction de l'Institut des Formations en Santé.

TRADUCTION DES DIPLOMES ETRANGERS

Pour les Diplômes Etrangers, joindre, obligatoirement, une traduction du Diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

ATTESTATION D'ETUDES DE LANGUE FRANÇAISE

Pour les candidats détenant un Diplôme Etranger, il convient de joindre obligatoirement le DELF B2.
Le DELF est un Diplôme d'Etude en Langue Française. C'est un diplôme officiel délivré par le Ministère Français de l'Education Nationale.
Site internet : https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public

V- FRAIS DE FORMATION

TARIFS 2023-2024 (détail en Annexe III)

Prestations	Tarifs (nombre d'heures)
Tests de positionnement (QCM + Cas clinique)	58,50 euros (5 heures)
Socle de base de formation et d'accompagnement	1703 euros (110 heures + 21 heures de GSU)
Complément de formation	13 euros de l'heure

Pour chaque prestation, un devis sera remis au candidat.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Prise en charge financière du coût de la formation : vous devez garantir cette prise en charge dans une des deux situations suivantes :

1- Par un employeur ou un fonds de formation en produisant l'attestation de prise en charge des frais de formation.
2- A titre individuel, en réglant le coût de la formation. En cas de non-paiement dans les délais la formation sera interrompue.

- Quel que soit le statut du candidat, la formation ne sera pas subventionnée par la Région.

VI- CONDITIONS MEDICALES OBLIGATOIRES

L'entrée définitive en formation dans l'Institut est subordonnée à la présentation, au plus tard, le jour de la rentrée en Institut :

- D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre- indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

- D'un certificat médical de vaccinations conforme à la règlementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

  - Antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique, contre l'hépatite B (3 injections impératives).

  - Une I.D.R de moins de 3 mois – aucune dispense de ces vaccinations ne peut être accordée.

ATTENTION :

- Toute vaccination incomplète rend impossible la mise en stage de l'Etudiant.
- La programmation des vaccinations prend un certain temps et l'immunisation doit être acquise dès le 1er stage.

Les Annexes I-II-III sont à compléter et à remettre au secrétariat accompagnés du règlement (Chèque à l'ordre de la Régi des frais de scolarité IFSI) ou de la notification de prise en charge.

HOPITAL
Centre Hospitalier Alexandra Lepère Dunkerque

INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE

DOSSIER PROFESSIONNEL

Candidat relevant de l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier

INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIERE

FICHE D'INSCRIPTION

2023-2024

(Les renseignements suivants doivent être strictement identiques à la carte d'identité*)

Civilité Madame ☐ Monsieur ☐

NOM de Famille* _____

NOM d'usage (épouse) _____

Prénom* _____

Autre(s) prénom(s)* _____

Date de naissance* _____

Lieu de naissance* _____ et Département* _____

Nationalité _____

Téléphone _____ Portable _____

Adresse Mail (obligatoire) _____

Numéro Sécurité Sociale : _____

Adresse complète _____

_____

Code postal _____ COMMUNE _____

TITRE D'INSCRIPTION

Diplôme _____
Origine _____
Année d'obtention_____

FORMATION UNIVERSITAIRE COMPLEMENTAIRE

☐ Oui ☐ Non Si oui, niveau diplôme et année :

ACTIVITE SALARIEE

☐ Oui ☐ Non Si oui, nom de l'employeur actuel :

- Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ le _____ SIGNATURE :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel
Inscrivez chacune de vos expériences et notamment celles relatives à la santé.
Décrivez votre activité et vos domaines de responsabilité.

Expérience professionnelle et/ou emploi occupé	**Période d'emploi et durée**	**Employeur :** **Nom :** **Adresse :** **Activité exercée :**	**Précisez vos principales activités et responsabilités** **Vous pouvez aussi préciser auprès de quel public, quelles spécialités médicales**

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à demander le Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour vous, en quoi le passage de votre statut actuel à celui d'infirmier(e) peut représenter une source de difficultés ?

Argumentez vos réponses :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au regard de ces éventuelles difficultés, quels sont vos atouts et quelles sont vos craintes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTIF TEST DE POSITIONNEMENT ET SOCLE DE BASE

TEST de positionnement (durée 4h00):

- Représentations professionnelles.
- QCM sur différentes thématiques :
  - Infectiologie, Hygiène,
  - Législation, déontologie, éthique,
  - Processus transfusionnel,
  - Pharmacologie,
  - Conversion et calculs de doses.
- CAS Clinique en lien avec la compétence 1 « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier » et l'UE 3-1-Raisonnement et démarche clinique infirmière.

SOCLE DE BASE

		CM (heures)	TD (heures)
UE 3.1. S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	15	25
UE 3.1. S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	5	25
UE 3.2. S2	Projet de soins	5	7
UE 4.4. S2-S4-S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic		8
Travail écrit et personnel	Accompagnement		10
Suivi pédagogique	Préparation stage, suivi stage, évaluation		10
FGSU	Formation aux gestes d'urgence		21
TOTAL		25	106